

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 septembre 2023**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18 puis 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h30), ROBIN Angélique, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GRENIER Roland (pouvoir à J.M. Effantin), GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Fouraison), LORIOT Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), RONJAT Christophe (pouvoir à A.M. Fourel).

**ABSENTS** : CHANAS Gislhaine, FERLAY Richard, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 18/09/2023

Secrétaire de séance : Christelle MARION

**Finances – Décision Modificative n°1**  
**(2023 – 098)**

Il convient de prendre une décision modificative n°1

**objectifs** : inscrire les recettes constatées (dotations en fonctionnement et subventions d'investissement) pour alimenter un virement complémentaire à l'investissement.

Avec les ressources supplémentaires d'investissement (virement + subventions), prendre en compte certaines dépenses, notamment d'ingénierie, sur les dossiers en préparation.

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	
	RECETTES		
002	résultat reporté	002	résultat reporté
70	produits des services et du domaine	011	charges à caractère général 7 560,00
73	impôts et taxes	012	charges de personnel
74	dotations et participations 47 560,00	65	autres charges de gestion courante
75	autres produits de gestion courante	014	atténuation de produits
76	produits financiers	66	charges financières
77	produits exceptionnels	67	charges exceptionnelles
78	reprises de provisions	68	dotations et provisions
013	atténuations de charges (1)		
042	opérations d'ordre entre sections (2)	042	opérations d'ordre entre sections (3)
		023	virement à l'investissement 40 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>47 560,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>47 560,00</b>

**INVESTISSEMENT**

	RECETTES
001	résultat reporté
13	subventions d'investissement 166 738,29
16	emprunts et dettes
20	immobilisation incorporelles
204	subventions d'équipement
21	immobilisations corporelles
22	immobilisations reçues en affectation
23	immobilisations en cours
10	dotations fonds divers & réserves
1068	excédents de fonctnmt capitalisés
024	produits des cessions d'immobilisations
041	opérations patrimoniales (4)
040	opérations d'ordres entre sections (5)
021	virement du fonctionnement 40 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>206 738,29</b>
reports	
<b>TOTAL AVEC REPORTS</b>	<b>206 738,29</b>

	DEPENSES
001	résultat reporté
20	immobilisations incorporelles 112 572,29
204	subventions d'équipement
21	immobilisations corporelles 35 700,00
23	immobilisations en cours 58 466,00
27	autres immobilisations financières
10	dotations fonds et réserves
13	subventions d'investissement
16	emprunts et dettes
020	dépenses imprévues
041	opérations patrimoniales (6)
040	opérations d'ordres entre sections (7)
<b>TOTAL</b>	<b>206 738,29</b>
reports	
<b>TOTAL AVEC REPORTS</b>	<b>206 738,29</b>

La Décision Modificative n°1 du budget s'équilibre :

- En fonctionnement à 47 560.00 €
- Investissement à 206 738.29 €

**Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le Budget Primitif 2023 – budget général, VU la proposition de Décision Modificative n°1, telle que figurée ci-dessus VU l'avis de la commission des finances du 19 septembre 2023, APPROUVE la Décision Modificative n°1 telle que présenté ci-dessus, AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur.**

*3 abstentions (J.M. Effantin, G. Weiss, R. Grenier par procuration)*

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
 Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
 Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
 Le 27 septembre 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
 Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
 - registre des délibérations  
 - dossier  
 Transmis en Préfecture le 28/09/2023  
 Affiché le 28/09/2023



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 septembre 2023**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18 puis 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h30), ROBIN Angélique, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GRENIER Roland (pouvoir à J.M. Effantin), GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Fouraison), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), RONJAT Christophe (pouvoir à A.M. Fourel).

**ABSENTS** : CHANAS Gislhaine, FERLAY Richard, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 18/09/2023

Secrétaire de séance : Christelle MARION

**Toiture Prieuré – demande de cofinancement DETR / DSIL pour des travaux  
d'urgence  
(2023 - 099)**

Pour mémoire, dans le cadre du programme Petite Ville de Demain, l'îlot du Prieuré, dont la vocation est d'accueillir un projet d'hébergement de charme et restauration, fortement orienté vers le patrimoine, bénéficie déjà d'un accompagnement des services de l'Etat (DRAC) et la Région.

L'étude globale sanitaire et patrimoniale sur la Chapelle des Evêques et le Prieuré (monuments classés MH) est en effet cofinancée à 80%.

Ce projet est en cours de construction, qui permettra le moment venu de lancer un appel à projet vers des porteurs exploitants et investisseurs qui seront intéressés.

Néanmoins, dans l'attente, et ce depuis plusieurs années, les toitures du Prieuré se dégradent rapidement, et certaines parties présentent aujourd'hui un état qui pourrait pénaliser la structure du bâti, donc un futur projet.

Dès lors, afin de préserver l'avenir, tout en n'engageant pas des dépenses qui seraient sans suite, il est proposé de procéder à une réfection des parties de toiture les plus dégradées.

Il se trouve que ce sont celles qui sont au cœur du futur projet (toiture de la tour carrée + toiture du premier pan attenant).

Ainsi, la réfection de la couverture et des éléments de charpente de cette partie, doit prendre en compte la future volumétrie de toiture qui est fixée, quel que soit le projet à venir.

Le montant estimatif est le suivant :

Réfection toiture	390 000.00 € HT
Maîtrise d'œuvre & autres	10 000.00 € HT
<b>TOTAL ESTIMATIF T1</b>	<b>400 000.00 € HT</b>

Il est proposé de valider l'engagement de ces travaux qui fera l'objet d'une inscription en AP/CP au budget 2024, et de solliciter l'Etat (DETR/DSIL) pour mobiliser un co-financement le plus large possible.

**Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 19 septembre 2023,

**APPROUVE** le programme de réfection d'une partie de la toiture du Prieuré, selon le plan joint en annexe,

**APPROUVE** un montant de travaux, pour un estimatif de 400 000 € HT,

**SOLLICITE** les services de l'Etat, au titre des dispositifs DETR/DSIL, pour le cofinancement le plus large possible de cette tranche de travaux,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de l'Etat le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

*1 contre (A. Robin)*

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 27 septembre 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations

- dossier

Transmis en Préfecture le 28/09/2023

Affiché le 28/09/2023



## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 26 septembre 2023**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18 puis 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h30), ROBIN Angélique, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GRENIER Roland (pouvoir à J.M. Effantin), GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Fouraison), LORIOT Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), RONJAT Christophe (pouvoir à A.M. Fourel).

**ABSENTS** : CHANAS Gislhaine, FERLAY Richard, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 18/09/2023

Secrétaire de séance : Christelle MARION

<b>Toiture Prieuré – demande de cofinancement DRAC pour des travaux d’urgence (2023 - 100)</b>
--

Pour mémoire, dans le cadre du programme Petite Ville de Demain, l’ilot du Prieuré, dont la vocation est d’accueillir un projet d’hébergement de charme et restauration, fortement orienté vers le patrimoine, bénéficie déjà d’un accompagnement des services de l’Etat (DRAC) et la Région.

L’étude globale sanitaire et patrimoniale sur la Chapelle des Evêques et le Prieuré (monuments classés MH) est en effet cofinancée à 80%.

Ce projet est en cours de construction, qui permettra le moment venu de lancer un appel à projet vers des porteurs exploitants et investisseurs qui seront intéressés.

Néanmoins, dans l’attente, et ce depuis plusieurs années, les toitures du Prieuré se dégradent rapidement, et certaines parties présentent aujourd’hui un état qui pourrait pénaliser la structure du bâti, donc un futur projet.

Dès lors, afin de préserver l’avenir, tout en n’engageant pas des dépenses qui seraient sans suite, il est proposé de procéder à une réfection des parties de toiture les plus dégradées.

Il se trouve que ce sont celles qui sont au cœur du futur projet (toiture de la tour carrée + toiture du premier pan attenant).

Ainsi, la réfection de la couverture et des éléments de charpente de cette partie, doit prendre en compte la future volumétrie de toiture qui est fixée, quel que soit le projet à venir.

Le montant estimatif est le suivant :

Réfection toiture	390 000.00 € HT
Maîtrise d’œuvre & autres	10 000.00 € HT
<b>TOTAL ESTIMATIF T1</b>	<b>400 000.00 € HT</b>

Il est proposé de valider l’engagement de ces travaux qui fera l’objet d’une inscription en AP/CP au budget 2024, et de solliciter l’Etat (DRAC) pour mobiliser un co-financement le plus large possible.

**Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l’avis de la Commission des Finances du 19 septembre 2023,

**APPROUVE** le programme de réfection d'une partie de la toiture du Prieuré, selon le plan joint en annexe,

**APPROUVE** un montant de travaux, pour un estimatif de 400 000 € HT,

**SOLLICITE** les services de l'Etat : Direction Régionale des Affaires Culturelles – Conservatoire des Monuments Historiques, pour le cofinancement le plus large possible de cette tranche de travaux,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de l'Etat le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

*1 contre (A. Robin)*

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 27 septembre 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations

- dossier

Transmis en Préfecture le 28/09/2023

Affiché le 28/09/2023



## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 26 septembre 2023**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18 puis 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h30), ROBIN Angélique, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GRENIER Roland (pouvoir à J.M. Effantin), GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Fouraison), LORIOT Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), RONJAT Christophe (pouvoir à A.M. Fourel).

**ABSENTS** : CHANAS Gislhaine, FERLAY Richard, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 18/09/2023

Secrétaire de séance : Christelle MARION

<b>Toiture Prieuré – demande de cofinancement Région pour des travaux d'urgence (2023 - 101)</b>
--

Pour mémoire, dans le cadre du programme Petite Ville de Demain, l'ilot du Prieuré, dont la vocation est d'accueillir un projet d'hébergement de charme et restauration, fortement orienté vers le patrimoine, bénéficie déjà d'un accompagnement des services de l'Etat (DRAC) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

L'étude globale sanitaire et patrimoniale sur la Chapelle des Evêques et le Prieuré (monuments classés MH) est en effet cofinancée à 80%.

Ce projet est en cours de construction, qui permettra le moment venu de lancer un appel à projet vers des porteurs exploitants et investisseurs qui seront intéressés.

Néanmoins, dans l'attente, et ce depuis plusieurs années, les toitures du Prieuré se dégradent rapidement, et certaines parties présentent aujourd'hui un état qui pourrait pénaliser la structure du bâti, donc un futur projet.

Dès lors, afin de préserver l'avenir, tout en n'engageant pas des dépenses qui seraient sans suite, il est proposé de procéder à une réfection des parties de toiture les plus dégradées.

Il se trouve que ce sont celles qui sont au cœur du futur projet (toiture de la tour carrée + toiture du premier pan attenant).

Ainsi, la réfection de la couverture et des éléments de charpente de cette partie, doit prendre en compte la future volumétrie de toiture qui est fixée, quel que soit le projet à venir.

Le montant estimatif est le suivant :

Réfection toiture	390 000.00 € HT
Maîtrise d'œuvre & autres	10 000.00 € HT
<b>TOTAL ESTIMATIF T1</b>	<b>400 000.00 € HT</b>

Il est proposé de valider l'engagement de ces travaux qui fera l'objet d'une inscription en AP/CP au budget 2024, et de solliciter la Région pour mobiliser un co-financement le plus large possible.

**Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 19 septembre 2023,  
**APPROUVE** le programme de réfection d'une partie de la toiture du Prieuré, selon le plan joint en annexe,  
**APPROUVE** un montant de travaux, pour un estimatif de 400 000 € HT,  
**SOLLICITE** les services de la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour le cofinancement le plus large possible de cette tranche de travaux,  
**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de la Région le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

*1 contre (A. Robin)*

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 27 septembre 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 28/09/2023  
Affiché le 28/09/2023





**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 septembre 2023**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18 puis 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h30), ROBIN Angélique, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GRENIER Roland (pouvoir à J.M. Effantin), GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Fouraison), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), RONJAT Christophe (pouvoir à A.M. Fourel).

**ABSENTS** : CHANAS Gislhaine, FERLAY Richard, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 18/09/2023

Secrétaire de séance : Christelle MARION

**Comité de Jumelage – subvention exceptionnelle**  
**(2023 – 102)**

Le Comité de Jumelage de Saint-Donat a formulé une demande de soutien financier pour organiser les échanges avec les délégations d'Oulx et Ottobeuren, entre les 14 et 17 septembre derniers.

La demande formulée s'établissait à hauteur de 4 150.00 €, plus l'organisation d'une cérémonie de réception officielle au Parc Bert ouvert à l'ensemble de la population.

Compte-tenu de l'enveloppe budgétaire 2023 dédiée au soutien des associations, ainsi que les principes d'équité des montants attribués aux autres associations communales, il est proposé de limiter la subvention exceptionnelle à un montant global de 3000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la commission des finances du 19 septembre 2023,  
**APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 3000 € au Comité de Jumelage de Saint-Donat sur l'Herbasse,  
**PRECISE** que cette subvention sera versée au chapitre 65, ligne 65748,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 27 septembre 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,**  
**Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 28/09/2023  
Affiché le 28/09/2023





**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 septembre 2023**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18 puis 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h30), ROBIN Angélique, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GRENIER Roland (pouvoir à J.M. Effantin), GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Fouraison), LORIOT Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), RONJAT Christophe (pouvoir à A.M. Fourel).

**ABSENTS** : CHANAS Gishaine, FERLAY Richard, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 18/09/2023

Secrétaire de séance : Christelle MARION

**Bach en Drôme des Collines – subvention exceptionnelle**  
**(2023 – 103)**

L'Association Bach en Drôme des Collines organise un concert exceptionnel le 10 novembre 2023, qui alliera deux grands noms de l'orgue (Thierry Escaich) et du piano (Gabriel Durliat).

Ce concert sera un événement en hommage à Henri Garelli récemment décédé, mécène du Festival Bach et co-fondateur de l'association Bach en Drôme des Collines

A cette occasion, l'association demande aux communes du secteur une participation commune à hauteur de 500 €.

Considérant l'intérêt de la manifestation, mais également le fait que le soutien financier doit être partagé entre les collectivités locales sollicitées, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 200 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la commission des finances du 19 septembre 2023, APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 € au à l'association Bach en Drôme des Collines, pour l'organisation du concert du 10 novembre 2023, PRECISE que cette subvention sera versée au chapitre 65, ligne 65748,**

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 27 septembre 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,**  
**Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 28/09/2023  
Affiché le 28/09/2023





## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 septembre 2023

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18 puis 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h30), ROBIN Angélique, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GRENIER Roland (pouvoir à J.M. Effantin), GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Fouraison), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), RONJAT Christophe (pouvoir à A.M. Fourel).

**ABSENTS** : CHANAS Gislhaine, FERLAY Richard, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 18/09/2023

Secrétaire de séance : Christelle MARION

**Réseaux – SDED26 n° 263010149AER  
Raccordement BT poste MARNE  
(2023 – 104)**

A la demande du pétitionnaire dans le cadre d'un dossier d'urbanisme rue G. Bert, le SDED26 (Syndicat Départemental des Energies de la Drôme) a étudié le meilleur scénario de raccordement, depuis le poste « Marne ».

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépense prévisionnelle (dont 585.50 € de frais de gestion) :	12 295.46 € HT
Financements SDED :	9 876.49 €
Participation communale (*) :	2 418.97 €

(\*) cette opération étant demandée par le pétitionnaire, la part restant à charge sera remboursée à la commune par celui-ci.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts,

**APPROUVE** le plan de financement,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 27 septembre 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 28/09/2023  
Affiché le 28/09/2023





## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 septembre 2023

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18 puis 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h30), ROBIN Angélique, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GRENIER Roland (pouvoir à J.M. Effantin), GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Fouraison), LORIOT Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), RONJAT Christophe (pouvoir à A.M. Fourel).

**ABSENTS** : CHANAS Gislhaine, FERLAY Richard, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 18/09/2023

Secrétaire de séance : Christelle MARION

### Foncier/Urbanisme – acquisition de la parcelle cadastrée ZR 99 (2023 – 105)

La parcelle ZR99, lieu-dit Pont-Morliet ouest, se situe en bordure de la rivière Herbasse, au sud de la parcelle ZR183 déjà propriété communale.

Ces deux parcelles constituent le site sur lequel à l'avenir un nouveau terrain synthétique multisports pourra s'implanter.

Il apparaît judicieux de procéder à l'acquisition de cette parcelle, d'autant plus que le propriétaire en a confirmé son accord, sur la base de l'euro symbolique.

Les frais d'acte sont pris en charge par la commune.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés**, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée ZR99, d'une superficie de 4 068 m<sup>2</sup>, à M. Jean CHARTRON, au prix de 1€, selon le plan joint en annexe,

**PRECISE** que les frais d'acte de cette cession seront pris en charge par la commune,

**MANDATE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 27 septembre 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 28/09/2023  
Affiché le 28/09/2023



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 septembre 2023**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18 puis 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h30), ROBIN Angélique, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GRENIER Roland (pouvoir à J.M. Effantin), GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Fouraison), LORIOT Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), RONJAT Christophe (pouvoir à A.M. Fourel).

**ABSENTS** : CHANAS Gislhaine, FERLAY Richard, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 18/09/2023

Secrétaire de séance : Christelle MARION

**Foncier/Urbanisme – désaffectation d'un chemin rural**  
**(2023 – 106)**

Le chemin rural qui double la route de Saint-Bardoux, entre les secteurs Champ Boutait et Les Monistrols, selon le plan joint en annexe, n'a plus aujourd'hui d'usage collectif.

Il a cessé d'être affecté à l'usage public, seules les propriétés des parcelles attenantes (ZN 57, 58, 107 et 142) peuvent encore l'utiliser afin de ne pas enclaver leurs parcelles.

Conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière, le Conseil Municipal est compétent pour prononcer la désaffectation, afin de faire entrer l'assiette foncière de ce chemin dans le domaine privé de la commune, permettant sa rétrocession aux riverains concernés.

Cette formalité est soumise à enquête publique sur la base d'un dossier mis à disposition du public.

**Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Voirie Routière, notamment sont Titre III,

**VU** la Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 relative aux procédures de classements / déclassements des voies,

**VU** le Décret n° 2005-361 du 20 juillet 2005,

**DECIDE** de désaffecter le chemin rural situé route de Saint-Bardoux, entre les parcelles ZN107 et ZN 142, selon le plan joint en annexe, et de soumettre le dossier à enquête publique,

**MANDATE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

**5 contres (J.M.Effantin, G. Weiss, R. Grenier par procuration, C. Ronjat par procuration, Th Deygas)**  
**4 abst (D. Fouraison, D. Michalet, C. Garcia Marti, I. Guillaumet par procuration)**



Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 27 septembre 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 28/09/2023  
Affiché le 28/09/2023



## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 26 septembre 2023**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18 puis 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h30), ROBIN Angélique, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GRENIER Roland (pouvoir à J.M. Effantin), GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Fouraison), LORIOT Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), RONJAT Christophe (pouvoir à A.M. Fourel).

**ABSENTS** : CHANAS Gislhaine, FERLAY Richard, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 18/09/2023

Secrétaire de séance : Christelle MARION

### **Acquisition foncière parcelles E451, E453 et E 455 - rectification (2023 – 107)**

Lors de sa séance du 13 décembre 2022, le Conseil Municipal délibérait pour permettre l'acquisition de 3 parcelles. Il convient de rectifier l'erreur de prix du m<sup>2</sup> de cette acquisition (6.50 € / m<sup>2</sup> au lieu de 1 €).

La commune dispose de l'opportunité d'acquérir les parcelles E 451, E453 et E455, secteur des Ulèzes, (voir plan joint).

Ces parcelles constituent un intérêt pour consolider l'accès et l'entretien le long du canal des Usines, et réaliser à terme un cheminement.

L'acquisition de ces 137 m<sup>2</sup> se ferait au prix de 6.50 € le m<sup>2</sup>, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées E451, E453 et E455, d'une superficie de 137 m<sup>2</sup>, au prix de 6.50 € le m<sup>2</sup>, selon le plan joint en annexe,

**PRECISE** que l'acte nécessaire à cette acquisition sera pris en charge par la commune,

**MANDATE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 27 septembre 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 28/09/2023  
Affiché le 28/09/2023



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 septembre 2023**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 18 puis 19

**PRESENTS** : BARRET Pierre, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MICHALET Denis, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h30), ROBIN Angélique, ROYER Christine,

**ABSENTS EXCUSES** : CHALEMBEL Jean-Marie (pouvoir à P. Barret), GRENIER Roland (pouvoir à J.M. Effantin), GUILLIAUMET Isabelle (pouvoir à D. Fouraison), LORiot Fabrice (pouvoir à C. Garcia Marti), RONJAT Christophe (pouvoir à A.M. Fourel).

**ABSENTS** : CHANAS Gislhaine, FERLAY Richard, ROBIN Julie.

Date de la convocation : 18/09/2023

Secrétaire de séance : Christelle MARION

**Foncier/Urbanisme – cessions des parcelles au SIABH**  
**dans le cadre la compétence GEMAPI (Herbasse – Merdaret)**  
**(2023 – 108)**

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse est la structure compétente sur notre territoire titulaire de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations).

A ce titre, le SIABH intervient sur la gestion du risque inondation selon plusieurs volets (Plans Communaux de Sauvegarde, travaux d'aménagements, entretiens, gestion des digues, etc).

Afin de mieux pouvoir déployer ses actions le long des cours d'eau Herbasse et Merdaret, le SIABH se propose d'acquérir une série de parcelles (ou de parties de parcelles), aujourd'hui propriété communale, spécifiquement pour :

- Aménager, conforter, revégétaliser les berges
- Pouvoir intervenir facilement en cas de crue du cours d'eau.

La liste de ces parcelles est détaillée dans le tableau et le document graphique annexes, ainsi que la superficie qui serait acquise par le SIABH.

Ces cessions foncières s'entendent au prix symbolique de 1€ par parcelle, les frais de bornage et d'acte étant pris en charge par le SIABH.

**Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ACCEPTE** la proposition d'acquisition foncière par le SIABH à la commune des parcelles ou des parties de parcelles, cadastrées :

- ZR 139, 137, 136, 134, 135, 133, 132, 243, 120,
- ZW 4, ZC 47,
- ZE 14, 28,
- ZI 60, 71, 15, 77, 75, 47, 146, 17,
- ZP 390, 389,

selon les documents joints en annexe, au prix de 1€ pour chaque parcelle, les frais de bornage et d'acte étant pris en charge par le SIABH.

**MANDATE M.** le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

*1 abst (Th Deygas)*

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 27 septembre 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier  
Transmis en Préfecture le 28/09/2023  
Affiché le 28/09/2023

